



Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

UNECE

Plan d'action Rovaniemi

relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte



NATIONS UNIES

La série des études de Genève sur le bois et la forêt de la CEE/FAO contient des analyses annuelles et périodiques du secteur des forêts et des industries forestières. Ces études sont les résultats officiels des activités régulières menées dans le cadre du Programme de travail intégré du Comité du bois de la CEE et de la Commission européenne des forêts de la FAO et, en tant que telles, devraient favoriser l'élaboration des politiques. Elles s'adressent aux pouvoirs publics, aux industriels, aux institutions de recherche, aux universités, aux organisations internationales, aux organisations non gouvernementales ainsi qu'aux experts d'autres secteurs. Ces publications servent souvent de base aux débats du Comité du bois, de la Commission européenne des forêts et de leurs organes subsidiaires.

Les études sont généralement élaborées sur la base de statistiques, de prévisions et d'informations communiquées par les correspondants nationaux de la région de la CEE (Europe, Amérique du Nord et Communauté d'États indépendants). Les informations de base sont souvent fournies par le biais de questionnaires agréés, et complétées ultérieurement par une analyse réalisée par des experts à l'extérieur et au sein du secrétariat. Les études sont publiées sous la responsabilité du secrétariat, bien qu'elles émanent, la plupart du temps, de nombreux collaborateurs extérieurs à la CEE/FAO.

Les études sont traduites, dans toute la mesure possible dans les trois langues officielles de la CEE: anglais, français et russe. Publications des Nations Unies, destinées à la vente, elles sont en conséquence diffusées par les librairies de l'ONU et celles qui leur sont affiliées. Elles sont systématiquement distribuées aux chefs de délégation du Comité et de la Commission, ainsi qu'aux bibliothèques depositaires, aux centres d'information et aux personnes figurant sur les listes de diffusion officielles, qui ont été désignés. On peut également se les procurer en adressant un courriel à publications@un.org ou en les téléchargeant sur le site www.unece.org/forests.

Section de la foresterie et du bois CEE/FAO
Palais des Nations
CH-1211 Genève 10, Suisse
Télécopie +41 22 917 0041
Courriel: info.ECE-FAOforests@unece.org



Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

UNECE

ÉTUDES DE GENÈVE SUR LE BOIS ET LA FORÊT, No 35

PLAN D'ACTION DE ROVANIEMI RELATIF AU SECTEUR FORESTIER DANS LE CONTEXTE D'UNE ÉCONOMIE VERTE



NATIONS UNIES
Genève, 2014

Note

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent, de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. De plus, les opinions exprimées ne représentent pas nécessairement la décision ou la politique officielle de l'Organisation des Nations Unies, de même que la mention de marques ou de méthodes commerciales ne constitue une recommandation.

Résumé

Le Plan d'action de Rovaniemi relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte, qui a été adopté le 13 décembre 2013 en Finlande, décrit comment le secteur forestier de la région de la CEE pourrait ouvrir la voie à l'économie verte qui se dessine à l'échelle mondiale. Il définit une vision d'ensemble, des objectifs et des activités spécifiques, et indique les acteurs qui pourraient aider à atteindre les objectifs fixés. Il ne constitue pas un plan de travail contraignant, ni ne contient de recommandations de caractère impératif à l'adresse des gouvernements, des organisations internationales ou des parties prenantes, qui restent libres de l'adopter, de l'adapter, en totalité ou en partie, et de ne pas l'appliquer s'ils le souhaitent. La mise en œuvre de ce plan sera suivie par la Section CEE/FAO de la foresterie et du bois qui explorera également les moyens de mesurer la contribution et les progrès du secteur forestier vers une économie verte.

Mots-clefs

Biodiversité, carbone, écosystème, environnemental, érosion, politique forestière, services forestiers, économie verte, emplois verts, surveillance, paiement des services écosystémiques, consommation et production durables, évaluation des services écosystémiques, gestion forestière durable.

ECE/TIM/SP/35

PUBLICATION DES NATIONS UNIES

ISSN 1020-2951

PRÉFACE

Un secteur forestier qui contribue à l'économie verte émergente peut être défini comme un secteur qui améliore les conditions de vie de la population et l'équité sociale tout en réduisant de manière sensible les risques pour l'environnement et la pénurie de ressources. Par chacun des aspects de ses activités, il limite ses émissions de carbone, utilise efficacement ses ressources et favorise l'intégration sociale.

Pourquoi les entités chargées de la foresterie à la CEE et à la FAO ont-elles décidé de saisir l'occasion et d'élaborer un plan d'action relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte? Parce que les États membres et les parties prenantes, y compris le secteur privé et les ONG au service de l'environnement, estiment que la notion d'économie verte est plus qu'un nouveau concept ou une idée à la mode pour le Programme d'action après la Conférence de Rio+20, et constitue une véritable opportunité pour le secteur forestier. Les forêts fournissent déjà des produits renouvelables, respectueux de l'environnement, ainsi que des services essentiels à la société, et ont encore beaucoup plus à offrir.

Le secteur forestier peut être un secteur écologique et bien avancé lorsqu'il est question d'économie verte. Toutefois, il ne suffit pas de faire une telle affirmation; encore faut-il démontrer comment ce secteur contribue à l'économie verte et, non seulement en informer le public, les décideurs et les acteurs des autres secteurs, mais aussi montrer son rôle dans le contexte de cette économie. Telle est l'une des principales tâches du Plan d'action de Rovaniemi.

Il convient en outre de veiller à ce que le secteur forestier continue de faire des progrès dans des domaines comme la création d'emplois décents pour ses travailleurs, les méthodes innovantes et durables d'utilisation du bois, et l'amélioration de sa contribution à la biodiversité, à la conservation des sols, à l'atténuation des changements climatiques, etc.

Le Plan d'action de Rovaniemi est le résultat d'un effort collectif. Il a rassemblé un ensemble de pays, de sociétés, d'organisations, qui sont à présent censés le mettre en œuvre, à titre volontaire, dans le cadre d'activités communes. Vous êtes invités à participer et à vous joindre à ce partenariat sur le secteur forestier dans le contexte d'une économie verte.

REMERCIEMENTS

La première version du Plan d'action a été élaborée au début de 2011 par M. Christopher Prins, consultant international, qui a aussi aidé la Section de la foresterie et du bois à l'étoffer en y intégrant les contributions des réunions des parties prenantes et du Forum de Lviv sur les forêts dans une économie verte.

Les contributions des réunions intergouvernementales et les observations écrites des parties prenantes ont été prises en compte par Arnaud Brizay, spécialiste des politiques forestières à la Section de la foresterie et du bois, et Jakob Hörl, boursier du programme Carlo Schmid. La version finale du Plan d'action a été examinée par Arnaud Brizay, ainsi que par Paola Deda et Dominique Reeb, respectivement chef et chef adjoint de cette section. Matthew Fonseca, également de cette section, a finalisé la publication avec le service de publication de l'Office des Nations Unies à Genève.

Nous remercions les gouvernements suisse et ukrainien pour l'organisation conjointe du Forum Lviv en septembre 2012, et les Gouvernements turc et finlandais pour avoir accueilli les réunions communes du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE et de la Commission européenne des forêts de la FAO, respectivement en octobre 2011 en Turquie, et en décembre 2013 en Finlande. Toutes ces manifestations ont rendu possible le dialogue nécessaire qui a conduit à l'adoption du Plan d'action. Nous remercions chaleureusement le Gouvernement français d'avoir appuyé directement le processus de ce plan en détachant Arnaud Brizay à la Section de la foresterie et du bois.

Enfin, nous remercions les nombreux autres partenaires et contributeurs à ce plan d'action, qui sont énumérés à l'annexe 2 de la présente publication. Nous apprécions leur engagement à tous; c'est cet engagement qui a permis de faire du présent document un outil utile pour inspirer l'action en faveur du secteur forestier dans le contexte d'une économie verte.

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	1
1.1 Qu'est-ce que le Plan d'action de Rovaniemi?	1
1.2 Portée et définition	1
1.3 Vision	2
1.4 Objectif général du Plan d'action.....	3
1.5 Principes applicables au secteur forestier de la région de la CEE dans le contexte de la nouvelle économie verte	4
1.6 Suivi du Plan d'action	4
2. Plan d'action relatif au Secteur Forestier dans le contexte d'une Économie Verte	7
Pilier A: Production et consommation durables de produits forestiers ...	9
Pilier B. Un secteur forestier à faible émission de carbone	15
Pilier C. Des emplois verts décents dans le secteur forestier	20
Pilier D. Fourniture durable de services des écosystèmes forestiers.....	25
Pilier E. Élaboration de politiques et suivi du secteur forestier dans le contexte d'une économie verte.....	29
Annexe 1 Historique et Mandat	35
Annexe 2 Liste des parties prenantes associées à l'élaboration du plan d'action	37
Publications de CEE/FAO	43

LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ACV	Analyse du cycle de vie
AEE	Agence européenne pour l'environnement
ARCMED	ARC FORESTIER MÉDITERRANÉEN
CB	Comité du bois
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CCR	Centre commun de recherche, Commission européenne, Ispra
CEE	Commission économique pour l'Europe de l'ONU
CEF	Commission européenne des forêts
CEPF	Confédération européenne des propriétaires forestiers
CFRQ	Collaborative Forest Resources Questionnaire
CIPV	Convention internationale pour la protection des végétaux
CMSI	Centre mondial de surveillance des incendies
EFESC	European Forest and Environmental Skills Council
EFSOS	Étude des perspectives du secteur forestier en Europe
ENFE	European Network of Forest Entrepreneurs
EUSTAFOR	Association des forêts d'État européennes
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCBA	Institut technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement
FCN	Réseau de spécialistes de la communication dans le secteur forestier
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade
FNUF	Forum des Nations Unies sur les forêts
Forest Europe	Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe
FSC	Forest Stewardship Council
FRA	Évaluation des ressources forestières mondiales
FTP	Plate-forme technologique pour la filière bois

IFE	Institut forestier européen
IIASA	Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués
ISO	Organisation internationale de normalisation
IUFRO	Union internationale des instituts de recherches forestières
Metla	Finnish Forest Research Institute
NAFSOS	Étude sur les perspectives du secteur forestier en Amérique du Nord
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la Santé
PECF	Programme européen des forêts certifiées
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PNUE/SETAC	Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Society for Environmental Toxicology and Chemistry (SETAC)
SIPC	Stratégie internationale de prévention des catastrophes
TEEB	Économie des écosystèmes et de la biodiversité
TTF	Timber Trade Federation, Royaume-Uni
UE	Union européenne
vTI	Johann Heinrich von Thünen Institut, Allemagne
VTT	Centre de recherche technique de la Finlande



1. INTRODUCTION

1.1 Qu'est-ce que le Plan d'action de Rovaniemi?

Le Plan d'action décrit comment le secteur forestier de la région de la CEE pourrait ouvrir la voie à l'économie verte fondée sur des produits biologiques qui se dessine à l'échelle mondiale. Il définit une vision d'ensemble, des stratégies et un certain nombre de domaines d'activité. Pour chacun de ces domaines, il propose des objectifs et des mesures particulières et indique les acteurs qui pourraient aider à atteindre les objectifs fixés. Il ne constitue pas un plan contraignant, ni ne contient de recommandations de caractère impératif à l'adresse des gouvernements, des organisations internationales ou des parties prenantes, qui restent libres de l'adopter, de l'adapter, en totalité ou en partie, et de ne pas l'appliquer s'ils le souhaitent. La façon dont il peut être mis en œuvre est présentée ci-dessous (sect. 1.7).

Le Plan d'action reflète les opinions émises par les participants au processus, mais ne constitue pour aucun d'entre eux un engagement contraignant.

Le plan d'action:

- 1) Définit comment le secteur forestier de la région de la CEE pourrait contribuer à l'émergence d'une économie verte.
- 2) Encourage l'échange et la mise en œuvre des meilleures pratiques concernant l'économie verte.
- 3) Appuie l'élaboration et l'application de politiques forestières qui permettent d'atteindre les objectifs fixés, tirent efficacement parti des ressources et traitent équitablement tous les acteurs du secteur et les intervenants extérieurs.
- 4) Fait connaître aux responsables, au grand public et aux décideurs d'autres branches d'activité le potentiel du secteur forestier de la région de la CEE.

1.2 Portée et définition

Le Plan d'action concerne le secteur forestier dans toute la région de la CEE¹ dans le contexte des défis mondiaux.

Aux fins du Plan d'action, le secteur forestier comprend la gestion de toutes les forêts en tenant compte de l'ensemble paneuropéen de critères et d'indicateurs d'une gestion durable des forêts², ainsi que de:

¹ La région de la CEE couvre 56 pays d'Europe, du Caucase, d'Asie centrale et d'Amérique du Nord : http://www.unece.org/oes/member_countries/member_countries.html.

² <http://www.unece.org/forests/fr/outputs/soef2011.html>

- 1) La gamme complète de fonctions qu'elles fournissent.
- 2) La production, de la consommation et du commerce de produits et de services forestiers, ligneux et non ligneux.

D'après le PNUE, l'économie verte est celle qui apporte une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant sensiblement les risques environnementaux et la pénurie de ressources. Dans sa plus simple expression, elle peut être vue comme une économie à faible émission de carbone, économe en ressources et propice à l'intégration sociale.

Dans le contexte d'une économie verte, le secteur forestier est donc un secteur qui contribue à l'émergence de celle-ci en améliorant les conditions de vie de la population et l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques pour l'environnement et la pénurie de ressources. Par chacun des aspects de ses activités, il limite ses émissions de carbone, utilise efficacement ses ressources et favorise l'intégration sociale.

Le fait de préparer le secteur forestier à l'économie verte cadre parfaitement avec les progrès à réaliser sur la voie d'une gestion durable des forêts. De fait, un secteur forestier qui joue un rôle de premier plan dans l'économie verte favorise le développement durable, tant dans ce secteur qu'en dehors de celui-ci.

1.3 Vision

Le Plan d'action est basé sur la vision suivante du secteur forestier dans le contexte d'une économie verte:

- *Dans une économie verte, le secteur forestier apporte une contribution maximale au bien-être humain par l'offre de biens et de services forestiers, commercialisés ou non, et la création de revenus et de moyens de subsistance, tout en préservant la biodiversité des forêts et en maintenant et en développant les services des écosystèmes forestiers sur une base durable, dans le contexte d'une évolution du climat. Une économie verte ouvre des possibilités supplémentaires de croissance et d'emploi dans le secteur forestier.*
- *Dans une économie verte, le secteur forestier protège les intérêts de toutes les parties prenantes, y compris des peuples autochtones qui dépendent de la forêt, des propriétaires forestiers, de l'industrie forestière et de la main-d'œuvre forestière, utilise toutes les ressources de manière rationnelle et économique et contribue à l'atténuation des changements climatiques par le piégeage du carbone et la substitution, tout en fournissant à la société des outils lui permettant de s'adapter à ces changements;*
- *Dans une économie verte, les systèmes de gouvernance du secteur forestier tiennent pleinement compte de tous les services des écosystèmes forestiers en rétribuant les fournisseurs chaque fois que cela est approprié. Les progrès sont suivis de manière transparente*

et les politiques adaptées de façon à atteindre les objectifs qui seront fixés d'un commun accord aux niveaux national, régional ou local. Le secteur forestier applique les enseignements tirés d'autres composantes de la nouvelle économie verte et fait part de sa propre expérience, pour le bénéfice de tous.

La vision d'ensemble et le Plan d'action proprement dit tiennent compte des engagements pris par les gouvernements des pays de la région de la CEE dans le cadre d'autres processus, notamment la décision relative aux forêts d'Europe en 2020 adoptée à la dernière Conférence ministérielle Forest Europe en juin 2011 et l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêt adopté par l'Assemblée générale en décembre 2007 suivant la recommandation émise par le Forum des Nations Unies sur les forêts à sa septième session.

1.4 Objectif général du Plan d'action

Le secteur forestier de la région de la CEE contribue autant que possible à l'émergence d'une économie verte.



1.5 Principes applicables au secteur forestier de la région de la CEE dans le contexte de la nouvelle économie verte

Le Plan d'action propose que, d'ici à 2020, le secteur forestier de la région de la CEE applique les principes ciaprès pour atteindre son objectif général:

- Utiliser toutes ses ressources, en particulier celles qui proviennent de la forêt, avec mesure et économie, en réduisant, en récupérant, en ré-utilisant et en recyclant les déchets dans toute la mesure possible et consommer uniquement du bois provenant de forêts dont on peut démontrer qu'elles sont gérées de manière durable.
- Contribuer à l'atténuation des changements climatiques en piégeant le carbone dans les forêts et les produits forestiers et en remplaçant les produits et combustibles non renouvelables par des produits et combustibles renouvelables dérivés du bois.
- Former sa main-d'œuvre et en prendre soin, en lui faisant acquérir les compétences nécessaires, en améliorant sensiblement la sécurité et la santé des travailleurs et en tenant dûment compte de l'égalité entre les sexes.
- Veiller à ce que l'enseignement de la foresterie soit examiné et amélioré. Tenir pleinement compte de tous les coûts externes lors de la formulation des politiques, en introduisant selon que de besoin le paiement des services des écosystèmes forestiers.
- Fonder sa gouvernance sur des décisions prises en fonction de données factuelles et sur le suivi transparent des progrès accomplis vers une gestion durable des forêts.
- Fournir des produits et des services d'une grande valeur pour les utilisateurs/ consommateurs.
- Solliciter la participation active de la société civile et du secteur privé.

1.6 Suivi du Plan d'action

Le Plan d'action propose une vision d'ensemble, des stratégies et des objectifs pour le secteur forestier de la région de la CEE ainsi que des mesures susceptibles d'être prises pour les concrétiser. Celles-ci seront mises en œuvre à titre volontaire par les organisations internationales, les gouvernements des États membres, les entités du secteur privé, les acteurs de la société civile et les autres parties prenantes. Pour chaque mesure, des intervenants éventuels ont été recensés lors des réunions des parties prenantes.

Il s'agit d'inciter à l'action et de poser les fondements permettant de centrer les plans et les activités sur la contribution des forêts dans le contexte d'une économie verte. Le

Plan d'action contient des suggestions et ne constitue un programme de travail pour aucun des organismes mentionnés.

Le Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE et la Commission européenne des forêts de la FAO invitent les gouvernements de leurs pays membres à examiner comment ils peuvent contribuer à la mise en œuvre de ce plan d'action. Certains pays pourraient, en se fondant sur le Plan d'action, choisir d'élaborer pour leur secteur forestier, à titre facultatif, des plans d'action nationaux ou des mesures axées sur l'économie verte. La CEE/FAO pourrait les aider à mettre au point des plans ou des mesures de ce type en facilitant la concertation et les activités de renforcement des capacités.

Il a également été suggéré que la CEE/FAO appelle l'attention d'autres acteurs éventuels, en particulier du secteur privé, sur le Plan d'action et les invite, sans obligation de leur part, à appliquer des mesures pour lesquelles ils ont été identifiés en tant qu'intervenants possibles. À cet égard, les partenariats public-privé semblent être un moyen efficace de diffuser l'approche de l'économie verte dans le secteur forestier.

De leur côté, et compte tenu des ressources disponibles, le Comité et la Commission s'attacheront à hiérarchiser les mesures pertinentes relevant de leur domaine de compétence qui ont été identifiées par le Plan d'action et les inscriront dans leurs propres listes annuelles d'activités, en veillant à ce que le Plan d'action et le programme de travail intégré concordent pleinement l'un avec l'autre. Le Plan d'action a aussi été élaboré afin de servir d'outil de communication avec d'autres secteurs et dans un but de sensibilisation. Il est donc proposé que le Comité et la Commission suivent la progression du secteur forestier vers une économie verte et établissent, dans le cadre du programme de travail intégré, un rapport consacré au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte dans la région de la CEE, en utilisant les informations existantes. Le secrétariat élaborera en temps voulu une proposition sur la façon de mener cette évaluation, à soumettre à l'examen du Comité et de la Commission.

2. PLAN D'ACTION RELATIF AU SECTEUR FORESTIER DANS LE CONTEXTE D'UNE ÉCONOMIE VERTE

Le Plan d'action comprend cinq piliers assortis de leurs domaines d'activité respectifs:

- **Production et consommation durables des produits forestiers**

But: Modes de production, de consommation et d'échange des produits forestiers qui soient véritablement durables

- **Faible émission de carbone**

But: Le secteur forestier contribue le mieux possible à l'atténuation des changements climatiques (piégeage, stockage et substitution) et à l'adaptation à leurs effets

- **Des emplois verts décents**

But: La main-d'œuvre est en mesure d'assurer une gestion durable des forêts et le secteur forestier aide à atteindre les objectifs sociaux de l'économie verte en fournissant des emplois décents.

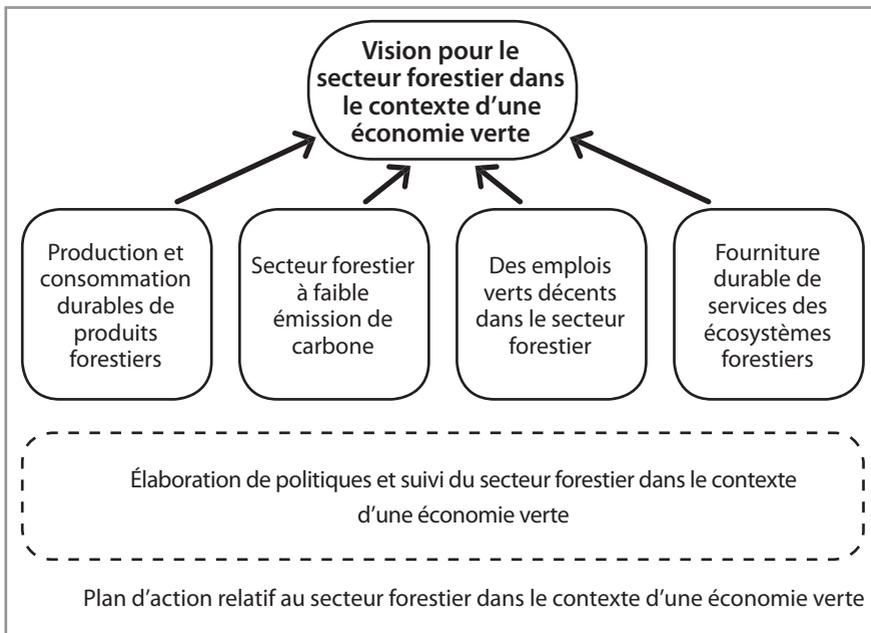
- **Fourniture durable de services par les écosystèmes forestiers**

But: Les fonctions des écosystèmes forestiers sont identifiées et évaluées et le paiement des services écosystémiques (PSE) est établi, pour encourager les modes de production et de consommation durables

- **Élaboration de politiques et suivi du secteur forestier dans le contexte d'une économie verte**

But: Les politiques et les institutions pertinentes pour le secteur forestier facilitent une gestion durable des forêts; les politiques sont fondées sur l'analyse des faits, les moyens d'action sont bien conçus, efficaces et équitables et le suivi est suffisant pour intégrer l'économie verte dans les politiques forestières.

Figure 1: Illustration graphique du Plan d'action



PILIER A: PRODUCTION ET CONSOMMATION

DURABLES DE PRODUITS FORESTIERS

But: Des modes de production, de consommation et d'échange des produits forestiers qui soient véritablement durables

	<i>Mesures envisageables</i>	<i>Acteurs possibles³</i>
A.0	<i>Objectif: Élaborer et faire connaître des stratégies réalistes et ambitieuses en faveur de modes durables de production, de consommation et d'échange des produits forestiers et des services connexes⁴</i>	
A.0.1	Élaborer des stratégies de production et de consommation durables dans le contexte de l'économie verte, notamment mais pas seulement pour les produits forestiers et les services connexes	Gouvernements et secteur privé, organisations de consommateurs
A.0.2	Examiner les difficultés et les perspectives des modes durables de consommation des produits forestiers et des services connexes (par exemple dans le cadre d'une conférence de haut niveau)	CEE/FAO, parties prenantes, ARCMED
A.0.3	Promouvoir l'utilisation de produits forestiers durables (solides, reconstitués, fibres, produits de bioraffineries) dans tous les secteurs	Secteur privé, parties prenantes, gouvernements, réseau de spécialistes de la communication dans le secteur forestier, ARCMED
A.0.4	Veiller à ce que le secteur forestier soit dûment représenté dans toutes les instances internationales consacrées à la consommation et à la production durables	Toutes les organisations internationales liées à la foresterie, gouvernements, parties prenantes, ARCMED
A.0.5	Évaluer les risques et les avantages de l'inclusion des arbres génétiquement modifiés dans la gestion durable des forêts et encourager le dialogue public sur cette question	Scientifique, parties prenantes, (y compris associations de consommateurs, propriétaires forestiers, EUSTAFOR), gouvernements, FAO

³ Les principaux acteurs sont indiqués en premier.

⁴ Les services peuvent être liés, par exemple, aux produits forestiers (maintenance, planification, entretien technique, suivi, programmation, brevets, R-D, éducation, services de conseil, etc.), aux forêts (tourisme, loisirs, inventaire et surveillance, services forestiers, etc.) et, plus généralement, aux écosystèmes (services climatologiques, services de protection, etc.). Pour les services liés aux écosystèmes, voir la partie D.

A.1	<i>Objectif: Faire en sorte que les consommateurs soient pleinement et correctement informés de l'origine durable des produits forestiers qu'ils achètent, et que les systèmes de certification et d'étiquetage encouragent l'utilisation rationnelle et durable du bois et des produits forestiers</i>	
A.1.1	Maintenir un suivi des faits nouveaux en matière de certification et d'étiquetage, de préférence par une analyse plus poussée de l'incidence de la certification et de l'étiquetage sur le marché	CEE/FAO, UE ⁵ , systèmes de certification ⁶ , scientifique
A.1.2	Examiner les plans directeurs relatifs aux systèmes unifiés d'étiquetage et de certification des produits forestiers	CEE/FAO, parties prenantes, y compris systèmes de certification, UE, gouvernements, parties prenantes/secteur privé
A.1.3	Continuer d'élaborer aux niveaux national et local des normes et directives qui puissent satisfaire aux exigences de plusieurs systèmes de certification, de façon à simplifier les procédures et à réduire les coûts	Gouvernements, systèmes de certification, propriétaires forestiers, toutes les parties prenantes
A.1.4	Passer en revue l'expérience acquise en matière de certification par les propriétaires/gestionnaires forestiers et les parties prenantes tout au long de la chaîne de valorisation: a-t-elle modifié les pratiques sylvicoles? Les coûts sont-ils supportables? A-t-elle ouvert de nouveaux marchés ou développé les marchés existants? La certification forestière a-t-elle conféré un avantage concurrentiel à ses utilisateurs tout au long de la chaîne de valorisation?	Scientifique, systèmes de certification, propriétaires de forêts, parties prenantes,
A.1.5	Continuer de mettre au point, selon une approche intégrée, des normes qui envisagent la foresterie dans le contexte d'autres usages des terres, en faisant en sorte que la certification des forêts soit utile à leurs utilisateurs non traditionnels et adaptable aux besoins de celles qui ne sont pas encore certifiées et pour lesquelles la certification peut être actuellement un obstacle, de façon à promouvoir encore l'utilisation rationnelle et durable du bois et des produits forestiers	Systèmes de certification, propriétaires de forêts, EUSTAFOR, toutes les parties prenantes

⁵ Au cours de la dernière série de consultations, l'AAE a indiqué qu'elle allait se concentrer sur les activités dans lesquelles l'UE et le CCR ont été identifiés comme acteurs possibles et suivra les autres activités pour y participer selon que de besoin.

⁶ Tant le PEFC que le FSC ont confié leur volonté de contribuer aux activités dans lesquelles les systèmes de certification sont identifiés comme acteurs possibles. Le FSC était particulièrement intéressé par les activités A.1.1, A.1.4 et a indiqué qu'il participait déjà à des travaux du genre de ceux proposés pour l'activité A.1.5.

A.2	<i>Objectif: Aider les acheteurs publics et privés de produits forestiers à élaborer et à appliquer des règles de passation des marchés qui encouragent les pratiques durables et contribuent à promouvoir la demande de produits forestiers certifié</i>	
A.2.1	Établir un lien entre l'élaboration de politiques de passation des marchés et la législation ainsi que les pratiques existant en matière de consommation et de production durables.	UE et autres autorités chargées des marchés, systèmes de certification
A.2.2	S'attacher à promouvoir des politiques de passation des marchés publics et privés tenant dûment compte de la question de la durabilité (utilisation de produits forestiers certifié, par exemple) et ne pénalisant pas les produits forestiers.	Autorités chargées des marchés publics, UE, gouvernements, secteur privé et organisations de consommateurs, ARCMED
A.3	<i>Objectif: Faire en sorte que l'offre de bois des forêts de la région soit suffisante pour satisfaire durablement les besoins de la société en matières premières et en sources d'énergie renouvelables</i>	
A.3.1	Produire des informations et des données pour appuyer la planification forestière efficace, y compris à travers des inventaires forestiers nationaux.	CEE/FAO, Forest Europe, OIBT (initiative du questionnaire collaboratif sur les ressources forestières), CCR, gouvernements
A.3.2	Prendre en considération l'étude intitulée Good practice guidance on sustainable mobilisation of wood in Europe (2009) (Guide des bonnes pratiques pour la mobilisation durable du bois en Europe) ou des lignes directrices et initiatives nord-américaines équivalentes dans l'élaboration de politiques et d'instruments de mobilisation des ressources en bois	Gouvernements, secteur privé, propriétaires de forêts, parties prenantes
A.3.3	Réaliser des études nationales sur les possibilités d'améliorer l'offre de bois durable potentielle	Gouvernements et parties prenantes concernées, CCR
A.3.4	Effectuer des recherches sur les facteurs sociaux et économiques déterminant l'offre de bois, par exemple, les motivations et les valeurs des propriétaires de forêts non traditionnelles, fournir des courbes de production pour les extractions de bois	IIASA, EFI, Metla; gouvernements, secteur privé et propriétaires de forêts, CCR, vTI, ARCMED
A.3.5	Investir dans le secteur forestier, notamment l'infrastructure forestière, en vue de la mobilisation des ressources en bois	Gouvernements, secteur privé, propriétaires de forêts, EUSTAFOR

A.4	<i>Objectif: Promouvoir l'innovation en matière de gestion forestière et de production et d'utilisation des produits forestiers ainsi que des services connexes afin que le secteur forestier devienne un fournisseur concurrentiel de biens et de services renouvelables, produits par des méthodes durables.</i>	
A.4.1	Présenter les utilisations novatrices du bois et des forêts, par exemple, lors de manifestations périodiques et sur les marchés.	Secteur privé, CEE/FAO
A.4.2	Évaluer le potentiel et l'impact des bioraffineries.	FTP, secteur privé,???
A.4.3	Examiner et promouvoir les innovations destinées à améliorer l'efficacité de l'utilisation des matériaux dans la fabrication et la transformation des produits forestiers, ainsi que la compétitivité du secteur	ECE/FAO
A.4.4	Créer des conditions et définir des méthodes susceptibles d'encourager l'innovation (politiques, conditions-cadres et modifications des comportements)	Gouvernements, parties prenantes, industrie forestière et parties prenantes concernées, ARCMED
A.4.5	Réaliser des études sur l'état actuel des services liés aux produits forestiers et d'autres services marchands du secteur forestier et sur leur impact en termes d'emploi et de valeur ajoutée	EFI, organismes de recherche, CCR
A.4.6	Effectuer des travaux de recherche sur les facteurs sociaux et économiques qui détermineront à l'avenir les services du secteur forestier (R-D, mondialisation et commerce des tâches plutôt que des biens, par exemple)	EFI, organismes de recherche, CCR, vTI
A.5	<i>Objectif: Promouvoir l'utilisation des données de l'analyse du cycle de vie sur la base de normes convenues au niveau international pour tous les matériaux et à tous les stades de la transformation, de l'utilisation et du recyclage, afin de faciliter la prise de décisions à tous les niveaux les niveaux.</i>	
A.5.1	Présenter et examiner les résultats de l'analyse du cycle de vie (ACV), à commencer par les recommandations de l'atelier sur ce sujet organisé en octobre 2012 sur le thème "La vie écologique du bois"	CEE/FAO, spécialistes de l'ACV, parties prenantes
A.5.2	Promouvoir la mise au point et l'utilisation d'outils, notamment l'ACV, qui ne se bornent pas à mesurer et à faire apparaître l'empreinte carbone/énergie/pollution des produits, mais qui évaluent aussi l'effet exercé par ces produits durant leur cycle de vie, sur la biodiversité, la santé des populations, la main-d'œuvre et d'autres facteurs sociaux	Spécialistes de l'ACV, parties prenantes, ISO, programmePNUE/SETAC d'inventaire du cycle de vie, IFE, systèmes de certification

A.5.3	Participer à la prise de décisions stratégiques en matière d'ACV, par exemple en veillant à ce que le secteur forestier soit représenté au sein du programme PNUÉ/ SETAC d'inventaire du cycle de vie.	Gouvernements, secteur privé
A.5.4	Promouvoir la formulation et l'utilisation de mentions concernant l'environnement (déclarations environnementales de produits EPD), traitant de manière impartiale les matériaux, et d'écolabels de type III suivant les méthodes normalisées de l'ISO	Gouvernements, parties prenantes
A.5.5	Utiliser les outils d'ACV conformément aux normes ISO pour évaluer l'ensemble des options, et tenir compte des résultats dans la prise de décisions	Gouvernements, secteur privé et société civile
A.6	<i>Objectif: Contribuer à l'élaboration de normes de construction écologique et promouvoir le traitement équitable de tous les matériaux en termes de durabilité</i>	
A.6.1	Participer activement à la réflexion stratégique sur la construction écologique, notamment en adhérant au comité directeur de l'Initiative pour des constructions et des bâtiments durables (SBCI) du PNUÉ et à son comité consultatif technique sur les matériaux	Secteur privé, parties prenantes
A.6.2	Créer une équipe spéciale chargée de suivre et d'analyser les faits nouveaux en matière de construction écologique, afin de pointer les tendances et questions importantes (par exemple, toute allégation de traitement inéquitable des produits forestiers) à l'attention des décideurs, et déterminer si les codes de construction, les normes et les programmes écologiques constituent des obstacles au commerce des produits forestiers	CEE/FAO, IFE, gouvernements, organisations du secteur privé
A.6.3	Étudier les avantages de l'inclusion de l'empreinte carbone des matériaux de construction dans les normes de construction écologique ainsi que les caractéristiques de l'utilisation du bâtiment. Faire connaître les conclusions de cette étude.	Instituts de recherche sur la construction (FCBA, etc.)

A.6.4	Informers les parties prenantes du secteur forestier et d'autres secteurs de l'évolution de la construction écologique, notamment dans la mesure où elle concerne les produits forestiers	Réseau de spécialistes de la communication dans le secteur forestier dans le secteur forestier, FCBA
A.6.5	Encourager la mise au point et l'application au niveau national de normes de construction écologique qui traitent tous les matériaux de manière équitable en évaluant leurs impacts environnementaux dans les phases d'approvisionnement, d'utilisation et de déchets.	Administrations nationales et infranationales et parties prenantes concernées
A.7	<i>Objectif: Faire en sorte que seuls les produits forestiers produits légalement soient proposés sur le marché</i>	
A.7.1	Partager les expériences nationales en matière de réglementation relative à l'exploitation illicite	TTF, IFE-FLEGT, gouvernements, vTI, Forest Europe, CEE/FAO
A.7.2	Analyser et contrôler l'efficacité ainsi que l'impact et les conséquences à long terme de la loi Lacey aux États-Unis et de la réglementation du commerce du bois dans l'UE sur le secteur (tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région), avec la participation d'intervenants d'autres régions	IFE, UE, COFIF de la CEE, OIBT, FNUF, vTI, CCR, Forest Europe, tous les pays membres de la CEE
A 7.3	Évaluer le décalage entre durabilité et licéité dans la législation pertinente des pays de la région de la CEE	Scientifique , IFE-FLEGT, systèmes de certification, CCR

PILIER B. UN SECTEUR FORESTIER À FAIBLE ÉMISSION DE CARBONE

But: Le secteur forestier contribue le mieux possible à l'atténuation des changements climatiques (piégeage, stockage et substitution) et à l'adaptation à leurs effets

	<i>Mesures envisageables</i>	<i>Acteurs possibles</i>
<i>B.0</i>	<i>Objectif: Mettre au point et faire connaître des stratégies ambitieuses et réalistes applicables au secteur forestier à faible émission de carbone</i>	
B.0.1	Analyser le nouveau régime relatif aux changements climatiques du point de vue du secteur forestier afin de 'assurer que les règles de comptabilisation applicables aux forêts, à la gestion forestière et aux produits dérivés du bois reposent sur des données scientifiques et que la réponse du secteur à ce nouveau régime est équilibrée (notamment entre piégeage et substitution) et compatible avec les autres aspects de la gestion durable des forêts	IFE, CCR
B.0.2	Examiner la cohérence des programmes forestiers nationaux et des stratégies nationales relatives aux changements climatiques en ce qui concerne la contribution du secteur forestier à l'atténuation de ces changements et à l'adaptation à leurs effets, en vue d'améliorer la communication et la coopération intersectorielles	Gouvernements
B.0.3	Étudier l'incidence du nouveau système de comptabilité du carbone sur le commerce international du bois et des produits forestiers.	IFE, UE, CCNUCC, tous les pays membres de la CEE
<i>B.1</i>	<i>Objectif: Encourager la réduction des émissions de gaz à effet de serre en remplaçant les matériaux et l'énergie non renouvelables par du bois provenant de sources durables</i>	
B.1.1	Recenser, par l'ACV, les marchés sur lesquels l'utilisation de produits forestiers à la place d'autres produits entraînerait une réduction sensible des émissions de carbone (logements à faible émission de carbone, par exemple). Promouvoir cette analyse, en coopération avec le secteur privé.	IFE, FTP, spécialistes ACV, secteur privé, réseau de spécialistes de la communication dans le secteur forestier

B.1.2	Continuer à suivre les faits nouveaux relatifs à l'énergie ligneuse (off e et commerce), les comparer aux objectifs des politiques, placer la demande de cette énergie dans le contexte de l'évolution et du potentiel global du secteur forestier	CEE/FAO (dans le contexte d'études prospectives)
B.1.3	Prévoir des lignes directrices et des recommandations concernant l'élaboration de plans d'action nationaux pour l'efficac é énergétique et l'efficac é des matériaux dans les bâtiments (pas seulement pour les produits forestiers). Les membres de l'UE coordonneront ces travaux avec la mise en œuvre de la législation de l'UE relative à l'efficac é énergétique.	UE
B.1.4	Promouvoir l'utilisation du bois dans la construction. Comparer les expériences nationales tirées de l'utilisation de niveaux de référence, de moyens d'action et de cadres juridiques différents. Définir des cibles pou l'utilisation du bois dans la construction.	Autorités nationales, associations professionnelles d'architectes et d'urbanistes et industrie forestière. Organismes internationaux de normalisation. FCBA, CEE/FAO
B.1.5	Incorporer l'ensemble des effets externes négatifs dans les prix de tous les produits et combustibles afin 'encourager l'utilisation croissante de matériaux et de sources d'énergie renouvelables, y compris du bois.	Scientifique , décideurs, secteur privé et acteurs du marché
B.1.6	Se servir du cadre stratégique pour la communication relative au secteur forestier en Europe pour promouvoir l'utilisation du bois afin de ontribuer à l'atténuation des changements climatiques	Réseau de spécialistes de la communication dans le secteur forestier, gouvernements et parties prenantes concernées, ARCMED
B.1.7	Favoriser l'utilisation d'énergies et de matériaux à faible émission de carbone par rapport aux autres options à forte émission de carbone ou non renouvelables	PNUE, CEE/FAO, réseau de spécialistes de la communication dans le secteur forestier
B.1.8	Promouvoir la mobilisation des ressources en bois en améliorant le fonctionnement du marché de l'énergie ligneuse	Responsables nationaux de la politique forestière acteurs du marché (vendeurs et acheteurs)
B.2	<i>Objectif: Promouvoir les moyens les plus efficaces de production, de transformation et d'utilisation de la matière première bois</i>	
B.2.1	Analyser les avantages et les inconvénients de l'utilisation du bois "en cascade"	CEE/FAO, IFE, FCBA, spécialistes de l'ACV
B.2.2	Mettre au point et/ou améliorer des technologies pour accroître l'efficac é et la rentabilité de la production d'énergies renouvelables à partir du bois tout en réduisant les effets sur l'environnement	Secteur privé en coopération avec les chercheurs. Programmes internationaux de finan ement

B.2.3	Mener des recherches sur le potentiel et l'utilisation de produits dérivés de matériaux écologiques ⁷ , dont le biochar ⁸	IUFRO
B.2.4	Élaborer des utilisations productives pour le bois de protection des paysages ⁹ et les produits ligneux récupérés, y compris l'examen des conditions générales nécessaires à leur développement.	Acteurs nationaux, y compris les autorités municipales
B.2.5	Éviter autant que possible la mise en décharge en tant que destination finale des déchets de bois et de papier.	Ministères de l'environnement, secteur privé
B.2.6	Encourager l'utilisation locale, décentralisée et hautement efficace de l'énergie ligneuse, s'il y a lieu.	Responsables des politiques énergétiques, secteur privé, ARCMED
B.3	<i>Objectif: Améliorer la capacité du secteur forestier de s'adapter aux changements climatiques et de gérer les risques liés à l'évolution du climat</i>	
B.3.1	Réunir les scientifiques et les décideurs, par exemple, lors d'une conférence sur l'adaptation des forêts et de la gestion forestière aux changements climatiques dans la région de la CEE, afin d'examiner les progrès réalisés depuis la conférence mondiale tenue en 2008 sur le même sujet ¹⁰	CEE FAO, FOREST EUROPE, IFE, IUFRO
B.3.2	Encourager la coopération et le partage d'expériences au niveau international sur l'élaboration de régimes de gestion adaptative spécifique	CEE/FAO, FAO, IFE, IUFRO, gouvernements
B.3.3	Faire exécuter des recherches sur l'évolution des exigences imposées aux biens et services forestiers sous l'effet direct ou indirect de l'évolution du climat	IFE, EUSTAFOR, CEPF, Forest Europe, gouvernements
B.3.4	Améliorer la surveillance et la détection précoce des parasites et maladies des forêts dans la région grâce à une coopération internationale renforcée	FAO, IUFRO, IFE, Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)

⁷ Produit commercial ou industriel (autre que ceux destinés à l'alimentation humaine ou animale) composé, en totalité ou pour une part importante, de produits biologiques ou de matériaux agricoles locaux renouvelables (y compris de matières végétales, animales et marines) ou encore de matériaux d'origine forestière ou de matière première intermédiaire d'alimentation animale (Ministre de l'agriculture des États-Unis).

⁸ Charbon de bois, quand il est utilisé à des fins agricoles, notamment pour l'amendement des sols.

⁹ Le bois de protection des paysages est du bois provenant de sources non forestières: opérations d'entretien; taille des arbres dans le secteur horticole; autres activités paysagères ou arboricoles dans les parcs, les cimetières, etc.; arbres poussant le long des routes et des bourrelets de niveau, des voies de chemin de fer et de navigation intérieure et des jardins (EUwood). Les résidus industriels et le bois récupéré en aval de la consommation ne sont pas inclus.

¹⁰ Voir <http://www.fao.org/docrep/010/k2985e/k2985e00.htm>

B.3.5	Maintenir et renforcer les capacités d'alerte rapide et de surveillance des feux de friches et faire connaître les méthodes intégrées de gestion des feux, à savoir l'extraction ciblée de la biomasse tant pour fournir des énergies renouvelables que pour réduire les risques d'incendie de forêt; associer les collectivités/utilisateurs privés des forêts à la réalisation de ces objectifs au niveau local	FAO, Centre mondial de surveillance des incendies, UE (CCR), IFE, SIPC, CEE/FAO, Organismes nationaux de gestion des feux
B.3.6	Faire exécuter des travaux de recherche sur la résilience des forêts face aux effets des changements climatiques sur des phénomènes tels que les infestations par des parasites, les tempêtes et les incendies.	Chercheurs, y compris IUFRO, IFE, Centre Mondial de surveillance des incendies
B.3.7	Élaborer des stratégies en vue de l'utilisation des forêts comme instrument d'adaptation de la société et de l'environnement aux changements climatiques.	Gouvernements, chercheurs
B.3.8	Élaborer et appliquer des stratégies d'adaptation et de gestion des risques pour les forêts à l'échelle nationale et par région forestière.	Gouvernements, autorités forestières, propriétaires privés de forêts, EUSTAFOR, établissements de recherche, secteur de l'assurance, IFE, ARCMED, FCBA
B.4	<i>Objectif: Promouvoir le piégeage et le stockage du carbone dans les écosystèmes forestiers et les produits ligneux récoltés</i>	
B.4.1	Contribuer à la mise en place d'un régime relatif aux changements climatiques qui incite de manière appropriée à maintenir ou à accroître les stocks de carbone dans l'écosystème forestier (y compris le carbone du sol) et les produits ligneux récoltés tout en évitant des effets nocifs pour l'environnement.	Négociateurs sur la question des changements climatiques, secteur privé, analystes et décideurs du secteur forestier
B.4.2	Améliorer les inventaires nationaux des forêts et la surveillance des stocks de carbone dans les forêts et les produits ligneux récoltés, par exemple en établissant et/ou en améliorant les inventaires nationaux des gaz à effet de serre combinés avec les inventaires des forêts.	Gouvernements, CCNUCC, FRA, CEE/FAO, FCBA
B.4.3	Analyser comment les systèmes de traçabilité des produits forestiers peuvent contribuer au suivi des flux de carbone dans les produits ligneux récoltés et inciter à développer cette méthode, éventuellement avec la coopération des organismes de certification.	FAO, qui rassemblera des acteurs du secteur privé et les décideurs, systèmes de certification

B.4.4	Améliorer la compréhension des opinions et des besoins des consommateurs en ce qui concerne l'utilisation accrue de produits ligneux à longue durée de vie.	Scientifique
B.4.5	Améliorer les connaissances sur le carbone contenu dans les produits du bois (comptabilité, flux, et conséquences du nouveau régime relatif aux changements climatiques).	IFE, VTT, vTI de Hambourg
B.4.6	Intégrer dans la planification et l'exploitation des incitations en faveur du piégeage et du stockage du carbone (pour les propriétaires de forêts et l'industrie forestière).	Décideurs dans le domaine des changements climatiques et le secteur forestier
B.4.7	Analyser l'influence du régime actuel et de futurs régimes éventuels applicables en matière de changements climatiques sur le volume des récoltes aux niveaux national et local et les objectifs en matière de sylviculture.	IFE, IUFRO
B.4.8	Améliorer la gestion des forêts pour optimiser le piégeage et le stockage du carbone tout en assurant la durabilité et la polyvalence des forêts à tous les niveaux.	Autorités forestières nationales/régionales, propriétaires de forêts et chercheurs, ARCMED



PILIER C. DES EMPLOIS VERTS DÉCENTS

DANS LE SECTEUR FORESTIER

But: La main-d'œuvre est en mesure d'assurer une gestion durable des forêts et le secteur forestier aide à atteindre les objectifs sociaux de l'économie verte en fournissant des emplois décents

	<i>Mesures envisageables</i>	<i>Acteurs possibles</i>
C.0	<i>Objectif: Élaborer et faire connaître des stratégies ambitieuses et réalistes pour fournir des emplois verts décents dans le secteur forestier.</i>	
C.0.1	Examiner les questions ayant trait aux travailleurs du secteur forestier afin de recommander des priorités et d'en faire connaître l'importance, notamment par de larges consultations avec les parties prenantes.	ECE/FAO, OIT, partenaires sociaux, ONG et chercheurs
C.0.2	Élaborer des stratégies nationales de promotion de l'égalité hommes-femmes pour le secteur forestier et/ou intégrer les questions liées à celle-ci dans les stratégies de politique forestière pertinentes	Gouvernements, parties prenantes
C.1	<i>Objectif: Veiller à ce que la main-d'œuvre possède les compétences nécessaires à tous les niveaux pour s'acquitter des tâches de plus en plus complexes liées à la gestion durable des forêts</i>	
C.1.1	Améliorer le suivi et l'analyse des effectifs du secteur forestier, y compris les aspects liés à la problématique hommes-femmes, en commençant par actualiser l'étude CEE/FAO/OIT sur les compétences et la formation professionnelles ¹¹	CEE/FAO, OIT, Réseau commun d'experts pour la mise en œuvre de la gestion durable des forêts avec les parties prenantes (ENFE), gouvernements
C.1.2	Examiner et prendre en considération au niveau directif les principales menaces qui pèsent sur la pérennité des effectifs ainsi que les mesures qui pourraient être prises. L'examen devrait aussi tenir compte des aspects liés à la problématique hommes-femmes	CEE/FAO, OIT, Forest Europe ENFE, EUSTAFOR, CEPF, gouvernements, autres parties prenantes

¹¹ *Skills and Training in Forestry – Results of a Survey of UNECE Member Countries*. Genève : Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières, 1996

C.1.3	Examiner et discuter les faits marquants concernant les nouveaux emplois dans le secteur forestier et l'entreprenariat rural dans le contexte de l'économie verte	OIT, Forest Europe, ENFE, ENFE
C.1.4	Mettre au point des approches tripartites (gouvernement/syndicats/employeurs) concernant les emplois verts dans le secteur forestier, à l'aide d'instruments tels que règlements, normes minimales, certification, etc.	Gouvernements, OIT, parties prenantes
C.1.5	Accroître l'investissement dans l'éducation et la formation des entrepreneurs, des travailleurs du secteur forestier et des propriétaires de forêts ainsi que du personnel clef aux différents stades de la transformation (exploitants, ingénieurs, concepteurs, promoteurs, architectes, etc.).	Gouvernements (ministères du travail/de la formation), Réseau commun d'experts, EFESC, ENFE, IFE, autres parties intéressées
C.1.6	Encourager les associations, par exemple, les associations d'entrepreneurs, à améliorer l'accès à la formation	Gouvernements, ENFE, autres parties intéressées
C.2	<i>Objectif: Réduire les niveaux actuels de maladies et d'accidents parmi les travailleurs du secteur forestier, en tenant compte de l'évolution de la technologie et de ses conséquences sur l'hygiène du travail et la sécurité dans l'optique de la transition vers l'économie verte</i>	
C.2.1	Renforcer la volonté politique d'améliorer la sécurité et la santé de la main-d'œuvre, en étudiant la situation et l'évolution de celle-ci, en procédant à des comparaisons nationales et en analysant les différences	OIT, organismes nationaux chargés de l'hygiène et de la sécurité du travail, parties prenantes, CEE/FAO
C.2.2	Améliorer radicalement le contrôle de l'hygiène et de la sécurité de la main-d'œuvre forestière pour permettre une véritable analyse et une action de prévention, notamment en améliorant la surveillance des entreprises, des agriculteurs, des travailleurs migrants, etc., et en renforçant les capacités pour améliorer la communication d'informations sur les indicateurs sociaux	CEE/FAO, OIT, organismes nationaux chargés des forêts et de l'hygiène du travail

C.2.3	Promouvoir et suivre l'application du code de bonnes pratiques de la FAO pour les entreprises forestières	ENFE, OIT
C.2.4	Faire appliquer la législation pertinente et élaborer des règlements, s'il y a lieu, pour tenir compte de l'évolution de la technologie (risques dus aux vibrations) et des conditions sociales (entrepreneurs indépendants, travailleurs migrants)	Gouvernements et parties prenantes concernées
C.2.5	Financer des activités de vulgarisation pour sensibiliser les employeurs et les travailleurs aux questions de sécurité et de santé et organiser des campagnes visant à promouvoir une culture de la prévention dans ce domaine	Gouvernements et parties prenantes concernées
C.3	<i>Objectif: Passer en revue les méthodes de travail utilisées pour la récolte et la sylviculture, déterminer si elles doivent être améliorées et faire en sorte que les meilleures pratiques soient partout appliquées</i>	
C.3.1	Mettre au point et partager les meilleures pratiques pour une exploitation des forêts écologiquement efficace, productive, sûre et durable	Gouvernements et parties prenantes concernées, Réseau commun d'experts OIT/CEE/FAO, ENFE, FCBA
C.3.2	Déterminer les changements des modes d'exploitation forestière qui pourraient être nécessaires à la gestion durable des forêts (atelier)	Réseau commun d'experts avec ENFE, OIT, instituts nationaux de recherche sur l'exploitation
C.3.3	Examiner les difficultés et les dilemmes liés à l'exploitation forestière (concilier des objectifs de gestion différents, mobiliser suffisamment de moyens opérationnels pour une gestion durable des forêts)	OIT, Réseau commun d'experts OIT/CEE/FAO, parties prenantes

C.4	<i>Objectif: Promouvoir l'utilisation d'outils pour évaluer les effets socioéconomiques des politiques en matière d'économie verte sur le secteur forestier</i>	
C.4.1	Suivre et analyser, au niveau directif, l'incidence des politiques relatives à l'économie verte sur l'emploi dans le secteur forestier, éventuellement selon une approche intersectorielle.	OIT, CEE/FAO, Forest Europe, PNUE
C.5	<i>Objectif: Améliorer la situation de l'enseignement de la foresterie et déterminer les besoins actuels et futurs pour les professionnels de la foresterie dans la région, afin de bien se préparer pour l'avenir et les défis émergents pour le secteur</i>	
C.5.1	Examiner et évaluer les programmes existants de cours ou d'études des professionnels de la foresterie dans la région et analyser leur conformité avec les besoins actuels et émergents du secteur	Gouvernements, universités, IUFRO, IFSA, Silva Network, responsables des politiques sectorielles, processus de Bologne, CEE/FAO, FAO
C.5.2	Surveiller la situation de l'enseignement de la foresterie et stimuler les échanges entre les États membres dans ce domaine.	Gouvernements, IUFRO, Silva Network, CEE/FAO, FAO



PILIER D. FOURNITURE DURABLE DE SERVICES DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS

But: Les fonctions de la forêt sont identifiées et estimées et le paiement des services écosystémiques (PSE) est mis en place, en encourageant des modes de production et de consommation durables

	<i>Mesures envisageables</i>	<i>Acteurs possibles</i>
<i>D.0</i>	<i>Objectif: Élaborer et faire connaître des stratégies ambitieuses et réalistes pour l'estimation et le paiement des services des écosystèmes forestiers</i>	
D.0.1	Examiner et mettre au point des méthodes d'estimation et de paiement des différents services des écosystèmes forestiers dans la région de la CEE, en associant des organismes de recherche et des instances de décision à ces travaux	CEE/FAO, IFE, IUFRO, Forest Europe, PNUE, CCR, vTI
<i>D.1</i>	<i>Objectif: Appuyer l'attribution d'une valeur économique aux produits et services forestiers non commercialisés et améliorer la compréhension et la reconnaissance des biens publics fournis par les forêts.</i>	
D.1.1	Intensifier les recherches sur l'estimation des biens et services forestiers, notamment pour ce qui est des objectifs, des sources de financement possibles et de l'incorporation des valeurs des écosystèmes forestiers dans les cadres comptables nationaux. Établir des bases de données et des plates-formes en ligne pour l'échange, la coopération et la diffusion des données. Élaborer des directives pour l'estimation des services des écosystèmes forestiers	Scientifique, IFE, AEE, CEE/FAO, CCR
D.1.2	Organiser un forum de politique générale fondé sur l'étude et l'analyse, débouchant sur des recommandations concrètes relatives à l'estimation des biens publics fournis par les forêts tels que la santé et le bien-être humains ainsi que les dilemmes et les compromis auxquels sont confrontés depuis peu les gestionnaires et les décideurs	Forest Europe, scientifique, IFE, systèmes de certification. Cela pourrait aussi être une initiative de pays.

D.1.3	Coopérer avec d'autres milieux (santé, biodiversité, changements climatiques, énergie, agriculture et entreprises, y compris le secteur de l'assurance) pour échanger des données sur les méthodes d'estimation	PNUE, TEEB
D.1.4	Procéder à des examens nationaux et régionaux des services des écosystèmes forestiers et estimer leur valeur, avec la participation de gestionnaires des forêts, de chercheurs et de consommateurs de ces services, en vue de promouvoir les investissements dans le secteur forestier	Gouvernements, scientifique, parties prenantes, systèmes de certification, Forest Europe
D.1.5	Promouvoir la communication d'informations sur la valeur des services des écosystèmes forestiers (fournis ou consommés/dégradés) au niveau des entreprises	Secteur privé, gouvernements, parties prenantes, ARCMED
D.2	<i>Objectif: Promouvoir les meilleures pratiques à adopter pour mettre au point et introduire le paiement des services écosystémiques (PSE) en vue de garantir la fourniture continue de services environnementaux forestiers</i>	
D.2.1	Examiner et partager l'expérience relative au paiement des services des écosystèmes forestiers, notamment les conditions propices au PSE, et suivre les progrès réalisés, en tenant compte de la documentation existante (par exemple le rapport 2011 sur l'état des forêts) et en déterminant les conséquences pour la conception et la mise en œuvre du PSE	CEE/FAO, Forest Europe, IFE, systèmes de certification, chercheurs, UE: groupement à plusieurs niveaux au titre du septième programme-cadre et fonds régionaux, CCR, ARCMED
D.2.2	Renforcer les capacités nationales en vue de la mise au point et de l'introduction du PSE et intégrer celui-ci dans les stratégies existantes sur la base de l'expérience acquise	Gouvernements, parties prenantes, ARCMED
D.2.3	Élaborer des lignes directrices pour les politiques et les instruments qui fourniront un cadre au PSE et déterminer les options possibles de financement de celui-ci.	PNUE, systèmes de certification, CCR, ARCMED
D.2.4	Donner des moyens d'action aux propriétaires de forêts et promouvoir les partenariats entre ceux-ci et d'autres acteurs/parties prenantes dans la mise au point et la fourniture de services liés aux écosystèmes, par exemple des services de tourisme forestier/écotourisme.	Associations de propriétaires de forêts, organismes forestiers publics, gouvernements, systèmes de certification, ARCMED

D.2.5	Tirer parti des exemples probants de PSE dans le secteur forestier et s'en servir pour sensibiliser le public	Réseau de spécialistes de la communication dans le secteur forestier, systèmes de certification, parties prenantes ARCMED
D.2.6	Comparer la valeur des biens et services forestiers commercialisés et non commercialisés et formuler des recommandations sur les moyens de transformer les méthodes d'estimation théoriques en systèmes de paiement	Scientifique, propriétaires de forêts privées, secteur des services financier, CCR
D.3	<i>Examiner comment les forêts contribuent ou nuisent à la santé et au bien-être humains et vérifier que de telles informations sont dûment prises en compte dans les politiques et les pratiques</i>	
D.3.1	Organiser un forum régional sur les forêts et la santé humaine pour examiner la situation, les perspectives et les difficultés, y compris les aléas et risques spécifiques (pollution de l'air due aux feux de forêt et d'autres végétaux qui nuit à la santé et à la sécurité des populations, par exemple) et les avantages sanitaires bénéfiques des forêts, et recommander des travaux futurs à réaliser aux niveaux international et national	OMS, IUFRO, ministères de la santé, écoles de médecine, propriétaires de forêts, GFMC, SIPC, CCR, ARCMED
D.3.2	Réaliser une étude sur le bien-être ressenti dans les bâtiments en bois par rapport aux bâtiments construits avec d'autres matériaux	Organismes de recherche sur la construction
D.3.3	Mener une évaluation complète des services des forêts dans le domaine de la santé et des loisirs (aspects positifs et négatifs) et en faire connaître les résultats et les conclusions.	OMS, IUFRO, ministères de la santé, écoles de médecine, propriétaires de forêts



PILIER E. ÉLABORATION DE POLITIQUES ET SUIVI DU SECTEUR FORESTIER DANS LE CONTEXTE D'UNE ÉCONOMIE VERTE

But: Les politiques et les institutions liées au secteur forestier encouragent la gestion durable des forêts, la prise de décisions est fondée sur l'analyse des faits, les moyens d'action sont bien conçus, efficaces et équitables et le suivi est suffisant pour intégrer l'économie verte dans les politiques forestières.

	<i>Mesures envisageables</i>	<i>Acteurs possibles</i>
<i>E.0</i>	<i>Objectifs: Élaborer et faire connaître des stratégies ambitieuses et réalistes de gouvernance et de suivi du secteur forestier.</i>	
E.0.1	À la demande du pays, procéder à des examens des politiques forestières nationales, dans un contexte international, assortis d'un examen collégial, dans l'esprit des études de la performance environnementale réalisées par la CEE.	CEE/FAO, gouvernements et parties prenantes concernées
E.0.2	Examiner la gouvernance nationale du secteur forestier et déterminer si les éléments d'information disponibles sont adéquats (si un tel examen n'a pas été effectué peu auparavant)	Gouvernements et parties prenantes concernées
E.0.3	Analyser les conditions dans lesquelles les politiques concernant le secteur forestier sont établies, afin de mieux comprendre pourquoi elles sont ainsi formulées et de chercher les améliorations qui pourraient être apportées pour remédier aux insuffisances.	Scientifique, IFE
E.0.4	Renforcer les capacités (compétences, informations, institutions, etc.) de toutes les parties prenantes (main-d'œuvre, secteur privé, administrations, etc.) pour mettre en œuvre une gestion durable des forêts, les protéger et suivre les progrès de cette mise en œuvre.	Gouvernements, parties prenantes, partenariats public-privé, CEE/FAO

E.0.5	Passer en revue les aspects liés à la problématique hommes-femmes dans le secteur forestier dans le contexte de l'économie verte, en commençant par les conclusions et les recommandations du rapport de 2006 de l'équipe de spécialistes CEE/FAO de la question des femmes dans la foresterie intitulé <i>Time for action: changing the gender situation in forestry</i> ¹⁰ et élaborer de nouvelles mesures à prendre s'il y a lieu	Gouvernements, société civile, CEE/FAO, FAO
E.1	<i>Objectif: Examiner les instruments de politique actuels relatifs au secteur forestier à la lumière des besoins d'une économie verte et, s'il y a lieu, proposer une nouvelle approche, tout en améliorant les synergies au niveau international</i>	
E.1.1	Préparer une étude détaillée et objective au niveau régional des instruments de politique en place, qui déterminerait s'ils sont appropriés pour une économie verte, et déboucherait, le cas échéant, sur des propositions d'amélioration	CEE/FAO, Forest Europe, IFE, OIT avec d'autres organisations intergouvernementales OIG, CCR
E.1.2	Faire de l'économie verte l'un des principaux thèmes des programmes de travail	CEE/FAO, organisations et institutions pertinentes du secteur forestier, CCR
E.1.3	Créer un partenariat européen sur les forêts, avec adhésion à titre volontaire, pour améliorer la coordination et la coopération entre les organisations internationales en Europe	CEE/FAO, Forest Europe, organismes de l'UE, IFE, autres organismes, CCR, ARCMED
E.1.4	Préparer au niveau national une étude détaillée et objective des instruments de politique existants qui déterminera s'ils sont appropriés pour une économie verte, et déboucherait le cas échéant, sur des propositions d'améliorations	Gouvernements, scientifique, IFE
E.1.5	Promouvoir une exploitation forestière durable dans les communautés rurales y compris par la création d'entreprises forestières, le renforcement des capacités et l'innovation	Gouvernements

E.2	<i>Objectif: S'assurer que les informations disponibles sur les forêts sont complètes et comparables, structurées suivant des ensembles de critères et d'indicateurs régionaux, avec une résolution spatiale adaptée à la prise de décisions, que l'analyse des perspectives permet d'évaluer les conséquences des politiques retenues et que les décideurs mettent à profit les meilleures informations et analyses disponibles</i>	
E.2.1	Entretien et développer la coopération interorganisations actuelle sur l'évaluation des ressources forestières (questionnaire collaboratif sur les ressources forestières), l'état des forêts en Europe et les études sur les perspectives du secteur forestier, créer des équipes spéciales chargées de résoudre les problèmes en mesurant des indicateurs particuliers	CEE/FAO (notamment les équipes chargées de la surveillance de la gestion durable des forêts et des perspectives), Forest Europe, processus de Montréal, vTI, CCR, partenaires du Rapport sur l'état des forêts et de l'étude prospective
E.2.2	Renforcer la capacité de tous les pays afin qu'ils puissent fournir des données utilisables pour tous les indicateurs de la gestion durable des forêts	Gouvernements, CEE/FAO, partenaires pour les critères et indicateurs internationaux, CCR
E.2.3	Étoffer la contribution du secteur forestier à de plus vastes ensembles de données relatives aux indicateurs de l'économie verte: - déterminer comment les indicateurs du "secteur forestier" peuvent être utilisés pour faire rapport sur l'économie verte - examiner avec les autres secteurs la manière dont ils veulent faire rapport sur leur contribution à une économie verte – évaluer la gestion durable des forêts à l'aide de critères et indicateurs paneuropéens et du processus de Montréal - actualiser les indicateurs existants et en élaborer de nouveaux selon que de besoin - faire en sorte que les indicateurs du secteur forestier pour le suivi de l'économie verte cadrent avec d'autres indicateurs dudit secteur, notamment ceux qui concernent la gestion durable des forêts	Forest Europe, Processus de Montréal, CEE/FAO, IFE, PNUE, CCR
E.2.4	Produire des rapports factuels réguliers sur la gestion durable des forêts dans les pays, sur la base de critères et d'indicateurs internationaux et nationaux	Gouvernements, parties prenantes, IFE, CEE/FAO, CCR

E.3	<i>Objectif: Mettre au point une méthode convenue d'évaluation de la gestion durable des forêts au niveau international, fondée sur des ensembles de critères et d'indicateurs, et l'appliquer pour indiquer clairement aux décideurs, notamment ceux du secteur forestier, si la gestion des forêts est durable ou non</i>	
E.3.1	Élaborer et mettre en œuvre une méthode convenue pour évaluer la durabilité de la gestion des forêts, en s'appuyant éventuellement sur l'expérience du rapport 2011 sur l'état des forêts en Europe et sur celle d'autres processus	CEE/FAO, scientifique , partenaires du rapport sur l'état des forêts en Europe, processus de Montréal, CCR, UE
E.3.2	Encourager la coopération entre Forest Europe et le processus de Montréal	Forest Europe, processus de Montréal, CEE/FAO, FAO/FRA, gouvernements
E.3.3	Évaluer la durabilité de la gestion des forêts au niveau national	Gouvernements et parties prenantes concernées
E.3.4	Développer la capacité d'établir des rapports sur les indicateurs de la gestion durable des forêts, aux niveaux national et international	CEE/FAO, Forest Europe, IFE (y compris son projet sur la mise en œuvre de critères et d'indicateurs), CCR
E.4	<i>Objectif: Améliorer la communication avec le public et les décideurs sur le rôle réel et potentiel du secteur forestier dans l'économie verte et faciliter la participation du public au débat sur celle-ci</i>	
E.4.1	Améliorer la capacité de communication du secteur, grâce au développement des communications, des capacités et des moyens de financement aux niveaux national et international et au partage d'expériences	CEE/FAO, réseau de spécialistes de la communication dans le secteur forestier, Forest Europe, processus de Montréal avec d'autres organismes
E.4.2	Diffuser des informations qui conduiront l'opinion publique et les législateurs à considérer le bois comme un matériau de construction préférable sur les plans écologique, économique et technique et utiliser au mieux le cadre stratégique pour la communication relative au secteur forestier en Europe à cette fin	CEE/FAO, réseau de spécialistes de la communication dans le secteur forestier, Forest Europe, processus de Montréal, acteurs nationaux concernés, ARCMED

E.5	<i>Objectif: Faire connaître à d'autres secteurs les enseignements tirés dans le secteur forestier et tirer parti de l'expérience d'autres secteurs</i>	
E.5.1	Suivre l'évolution de l'économie verte dans le secteur forestier de la région de la CEE et faire en sorte qu'elle soit connue des organisations actives dans le domaine de l'économie verte au niveau mondial, comme le PNUE	CEE/FAO, PNUE
E.5.2	Mener une analyse comparative de la notion de "gestion durable des forêts" telle qu'elle ressort des travaux menés dans différents contextes tels que le secteur UTCATF, le secteur forestier, les critères applicables à la bioénergie, etc.	IFE avec les partenaires pertinents (UNFF, FAO, CCNUCC, UE, Forest Europe, etc.), processus de Montréal
E.5.3	Faire en sorte que les intervenants du secteur forestier participent aux processus et initiatives intersectoriels concernant l'économie verte	Gouvernements, scientifique, parties prenantes, ARCMED
E.5.4	Établir des groupes de travail intersectoriels, développer des contacts avec d'autres secteurs de l'économie verte, et partager l'expérience (également internationale) et identifier les facteurs de réussite	CEE/FAO
E.5.5	Ajouter le thème "les forêts et l'économie verte" aux programmes d'enseignement	Facultés de foresterie, ministères de l'éducation



ANNEXE 1 HISTORIQUE ET MANDAT

Le Plan d'action de Rovaniemi relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte a été élaboré sous les auspices du Comité des forêts et de l'industrie forestière (COFIF anciennement Comité du bois) de la CEE et de la Commission européenne des forêts de la FAO. Le Bureau du COFIF et le Comité exécutif de la CFE ont affiné l'idée à leur réunion commune d'octobre 2010 en déterminant la marche à suivre et en convenant que le Plan d'action devrait être au centre de la réunion commune du Comité et de la Commission en 2011, centrée sur le secteur forestier dans le contexte d'une économie verte. Le Plan d'action a été mis au point sur la base d'une consultation ouverte avec les États membres et les parties prenantes (voir annexe II), synthétisé par le secrétariat et revu lors d'une première réunion des parties prenantes en mai 2011.

À leur session commune tenue à Antalya (Turquie) en octobre 2011, la Commission et le Comité ont accueilli favorablement le Plan d'action, ont fait des observations détaillées, sont convenus des étapes suivantes et ont demandé au secrétariat de rassembler d'autres contributions au cours d'une deuxième réunion des parties prenantes qui a eu lieu le 26 mars 2012.

À la vingt-huitième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe tenue en avril 2012 à Bakou (Azerbaïdjan), l'Union européenne a pleinement souscrit aux décisions et aux recommandations de la Commission européenne des forêts et a noté avec satisfaction que le Plan d'action relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte élaboré par la CEE et la FAO servirait de référence pour l'action à engager aux niveaux tant national qu'international.

La Commission et le Comité ont aussi demandé que le secrétariat présente le Plan d'action révisé à la Conférence Rio+20 sur le développement durable en juin 2012. C'est ce qui fut fait lors d'une manifestation parallèle organisée à Rio de Janeiro le 22 juin 2012 sur le thème "Quelle est votre action prioritaire pour le secteur forestier dans une économie verte?". Le lien fonctionnel entre les forêts en tant que ressources naturelles dans l'optique d'une économie verte et les commissions économiques régionales a aussi été établi dans le document final de cette conférence.

En septembre 2012, le Comité des forêts de la FAO "s'est félicité de la préparation du Plan d'action CEE/FAO relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte".

À la soixante-dixième session du Comité du bois tenue en octobre 2012, il a été décidé d'organiser une session extraordinaire avec la Commission européenne des forêts de la FAO au premier ou au deuxième trimestre de 2013 pour achever l'élaboration du Plan d'action et du programme de travail intégré. Les modifications et autres changements d'ordre rédactionnel demandés en octobre 2012 ont été pris en compte dans une version révisée du Plan d'action qui a été diffusée le 31 décembre 2013 en vue

de consultations entre les États membres et parmi d'autres parties prenantes qui avaient participé aux réunions organisées à leur intention.

La session extraordinaire du Comité avec la Commission a eu lieu les 17 et 18 juin 2013 à Genève. Elle a examiné une nouvelle version du Plan d'action, qui comprenait les contributions reçues lors de la consultation et reçues jusqu'au 31 janvier 2013. Celles de la session extraordinaire ont été ensuite prises en compte dans une version révisée, qui a été diffusée du 12 juillet au 13 septembre 2013 aux acteurs possibles énumérés dans le Plan d'action afin qu'ils puissent confirmer leur volonté de participer ou non à la mise en œuvre des activités pertinentes. Toutefois, la liste des acteurs possibles pour chaque activité reste ouverte et de nouveaux partenaires peuvent toujours contribuer à la mise en œuvre des activités.

Le Plan d'action a été appelé "Plan d'action de Rovaniemi relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte" et adopté par "Metsä2013", la réunion commune du Comité et de la Commission qui s'est tenue à Rovaniemi (Finlande) du 9 au 13 décembre 2013.

ANNEXE 2 LISTE DES PARTIES PRENANTES ASSOCIÉES À L'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION

Organisations et organes gouvernementaux

Administration nationale des forêts – ROMSILVA (Roumanie)

Agence fédérale des forêts (Fédération de Russie)

Centre national des forêts (Slovaquie)

Department of Agriculture, Fisheries and Food (Irlande)

Forestry Commission (Royaume-Uni)

Institut de gestion forestière (République tchèque)

Institut kazakh de recherche forestière (Kazakhstan)

Ministère de l'agriculture et des forêts (Finlande)

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (France)

Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (Chypre)

Ministère de l'énergie et des ressources naturelles (Géorgie)

Ministère de l'environnement (Estonie)

Ministère de l'environnement (Pologne)

Ministère de l'environnement et des forêts (Roumanie)

Ministère de la protection du climat de la Rhénanie du Nord-Westphalie (Allemagne)

Ministère des affaires économiques, de l'agriculture et de l'innovation (Pays-Bas)

Ministère des forêts (Biélorus)

Ministère des forêts et de l'eau (Turquie)

Ministère des politiques agricoles, alimentaires et forestières (Italie)

Ministère du développement régional, des forêts et de la gestion de l'eau (Croatie)

Ministère fédéral de l'agriculture, de la foresterie, de l'environnement et de l'eau (Autriche)

Ministère fédéral de l'alimentation, de l'agriculture et de la protection des consommateurs (Allemagne)

Office des statistiques (Bosnie-Herzégovine)

Office fédéral Suisse de l'environnement (Suisse)

Office suédois des forêts (Suède)

Ressources naturelles Canada

Service canadien des forêts (Canada)

USDA Forest Service (États-Unis d'Amérique)

Organisations de parties prenantes

Arc forestier méditerranéen (Espagne)

Agence européenne pour l'environnement (Danemark)

Agence française de développement (France)

Agriforest S.A. (Suisse)

Alterra (Pays-Bas)

Antoine de La Rochefordière, consultant international (Suisse)

APA – The Engineered Wood Association (États-Unis d'Amérique)

Association autrichienne des industries du bois (Autriche)

Association finlandaise des forêts (Finlande)

Association internationale des étudiants en sylviculture (Allemagne)

Association technique internationale des bois tropicaux (France)

Bureau de promotion des produits du bois du Québec (Q-WEB) (Canada)

Bureau of Nordic Family Forestry (Bruxelles)

Carey Research and Consulting (Suisse)

Centre forestier de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (France)

Centre mondial de surveillance des incendies

Christopher Prins, consultant international (Suisse)

Client Earth (Belgique)

Comité exécutif du Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral (Kazakhstan)

Commission économique pour l'Europe de l'ONU (Suisse)

Commission européenne (Belgique)

Compagnie nationale des ingénieurs et experts forestiers et des experts bois (CNIEFEB) (France)

Confédération européenne des industries du bois (Belgique)

Confédération européenne des propriétaires forestiers (Belgique)

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (Suisse)

Conseil canadien du bois (Canada)

Convention alpine (Autriche)

Dublin University College (Irlande)

European Network of Forest Entrepreneurs (Allemagne)

European Panel Federation (Belgique)

European Research Academy (Italie)

European State Forest Association (Belgique)

EXP GLOBAL INC (Canada)

Fédération finlandaise des industries forestières (Finlande)

FederlegnoArredo (Italie)

Forest Europe (Espagne)

Forest Industries Intelligence Ltd (Royaume-Uni)

Forest Stewardship Council (Allemagne)

Foundation for International Education (Norvège)

FPIInnovations (Canada)

Gestion des ressources naturelles forestières (Mongolie)

Green Eco-Land (Suisse)

Institut de technologie du bois (Pologne)

Institut forestier européen (Finlande)

Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués (Autriche)

Institut pour les plantes ligneuses et l'environnement (Italie)

Institut russe de formation continue des cadres forestiers (Fédération de Russie)

Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (Suisse)

Johann Heinrich von Thunen Institut – Institut fédéral de recherche pour les zones rurales, la foresterie et la pêche (Allemagne)

Le Commerce du Bois (France)

Metsähallitus (Finlande)

Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Office des Nations Unies à Genève (Suisse)

Mission permanente des États-Unis auprès de l'Office des Nations Unies à Genève (Suisse)

Mondi AG (Finlande)

Napier University d'Édimbourg (Royaume-Uni)

Narat-K, Timber Industry Company (Fédération de Russie)

Network for Global Environmental Citizens (NGEC)

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Rome)

Organisation internationale du Travail (Suisse)

PAN BERN (Suisse)

Paneco Foundation (Suisse)

Pictet Asset Management (Suisse)

Poyry Forest Industry Consulting (Allemagne)

Probos Foundation (Pays-Bas)

Programme des Nations Unies pour l'environnement (Suisse)

Programme européen des forêts certifiées (Suisse)

Projet de mise en valeur des ressources naturelles (Albanie)

SGS Forestry Monitoring Programme (France)

The Forest Trust (Suisse)

Union centrale des producteurs agricoles et des propriétaires forestiers (Finlande)

Union des sylviculteurs du sud de l'Europe (Espagne)

Union européenne (Belgique)

Union internationale pour la conservation de la nature (Suisse)

Université d'agronomie (SLU) (Suède)

Université d'État de Belgrade (Serbie)

Université d'État de foresterie (Fédération de Russie)

Université d'État de la Louisiane, Centre d'agronomie (États-Unis d'Amérique)

Université d'Umea (Suède)

Université d'Utrecht (Pays-Bas)

Université de Camerino (Italie)

Université de Duzce (Turquie)

Université de l'Oregon (États-Unis d'Amérique)

Université de Washington (États-Unis d'Amérique)

Université des sciences appliquées de Berne (Suisse)

Université technique d'État des polymères végétaux (Fédération de Russie)

Wood Focus (Norvège)



PUBLICATIONS DE CEE/FAO

Études de Genève sur le bois et la forêt

La valeur des forêts: Le paiement des services écosystémiques dans le contexte d'une économie verte	ECE/TIM/SP/34
Revue annuelle du marché des produits forestiers, 2012-2013	ECE/TIM/SP/33
Les forêts dans une économie verte: Forum de Lviv	ECE/TIM/SP/32
Forests and Economic Development: A Driver for the Green Economy in the ECE Region	ECE/TIM/SP/31
Revue annuelle du marché des produits forestiers, 2011-2012	ECE/TIM/SP/30
Étude sur les perspectives du secteur forestier en Amérique du Nord, 2006-2030	ECE/TIM/SP/29
Étude sur les perspectives du secteur forestier en Europe, 2010-2030	ECE/TIM/SP/28
Revue annuelle du marché des produits forestiers, 2010-2011	ECE/TIM/SP/27
Propriété forestière privée en Europe	ECE/TIM/SP/26
Revue annuelle du marché des produits forestiers, 2009-2010	ECE/TIM/SP/25
Revue annuelle du marché des produits forestiers, 2008-2009	ECE/TIM/SP/24
Revue annuelle du marché des produits forestiers, 2007-2008	ECE/TIM/SP/23
Revue annuelle du marché des produits forestiers, 2006-2007	ECE/TIM/SP/22
Revue annuelle du marché des produits forestiers, 2005-2006	ECE/TIM/SP/21
Étude des perspectives du secteur forestier en Europe: 1960–2000–2020, rapport principal	ECE/TIM/SP/20
Forest policies and institutions of Europe, 1998-2000	ECE/TIM/SP/19
Les forêts et les produits forestiers: Profils nationaux: Fédération de Russie	ECE/TIM/SP/18
(Des profils nationaux existent aussi pour l'Albanie, l'Arménie, le Bélarus, la Bulgarie, l'Estonie, la Géorgie, la Hongrie, la Lituanie, la Pologne, l'ex République fédérative tchèque et slovaque, la République de Moldova, la Roumanie, la Slovénie et l'Ukraine.) Ressources forestières de l'Europe, de la Communauté d'États indépendants, de l'Amérique du Nord, de l'Australie, du Japon et de la Nouvelle-Zélande	ECE/TIM/SP/17

Les séries de publications citées ci-dessus ainsi que les abonnements sont disponibles auprès du bureau de vente des publications de l'ONU et peuvent être obtenus à l'adresse suivante:

Sales and Marketing Section, Room DC2-853
United Nations
2 United Nations Plaza
New York, N.Y. 10017
United States, of America

Télécopie: + 1 212 963 3489
Courriel: publications@un.org
Site Web: <https://unp.un.org>

Documents de travail de Genève consacrés au bois et à la forêt

Econometric Modelling and Projections of Wood Products Demand, Supply and Trade in Europe	ECE/TIM/DP/59
Swedish Forest Sector Outlook Study	ECE/TIM/DP/58
The Importance of China's Forest Products Markets to the UNECE Region	ECE/TIM/DP/57
Good Practice Guidance on Sustainable Mobilisation of Wood: Proceedings from the Grenoble Workshop	*ECE/TIM/DP/56
Harvested Wood Products in the Context of Climate Change Policies: Workshop Proceedings - 2008	*ECE/TIM/DP/55
The Forest Sector in the Green Economy	ECE/TIM/DP/54
National Wood Resources Balances: Workshop Proceedings	*ECE/TIM/DP/53
Potential Wood Supply in Europe	*ECE/TIM/DP/52
Wood Availability and Demand in Europe	*ECE/TIM/DP/51
Forest Products Conversion Factors for the UNECE Region	ECE/TIM/DP/49
Mobilizing Wood Resources: Can Europe's Forests Satisfy the Increasing Demand for Raw Material and Energy Under Sustainable Forest Management? Workshop Proceedings. January 2007	*ECE/TIM/DP/48
European Forest Sector Outlook Study: Trends 2000-2005 Compared to the EFSOS Scenarios	ECE/TIM/DP/47
Forest and Forest Products Country Profile: Tajikistan	*ECE/TIM/DP/46
Forest and Forest Products Country Profile: zbekistan	ECE/TIM/DP/45
Forest Certification – Do Governments Have a Role?	ECE/TIM/DP/44
International Forest Sector Institutions and Policy Instruments for Europe: A Source Book	ECE/TIM/DP/43
Forests, Wood and Energy: Policy Interactions	ECE/TIM/DP/42
Outlook for the Development of European Forest Resources	ECE/TIM/DP/41
Forest and Forest Products Country Profile: erbia and Montenegro	ECE/TIM/DP/40
Forest Certification Update for the UNECE Region, 2003	ECE/TIM/DP/39
Forest and Forest Products Country Profile: epublic of Bulgaria	ECE/TIM/DP/38

Forest Legislation in Europe: How 23 Countries Approach the Obligation to Reforest, Public Access and Use of Non-Wood Forest Products	ECE/TIM/DP/37
Value-Added Wood Products Markets, 2001-2003	ECE/TIM/DP/36
Trends in the Tropical Timber Trade, 2002-2003	ECE/TIM/DP/35
Biological Diversity, Tree Species Composition and Environmental Protection in the Regional FRA-2000	ECE/TIM/DP/33
Forestry and Forest Products Country Profile: Ukraine	ECE/TIM/DP/32
The Development of European Forest Resources, 1950 To 2000: a Better Information Base	ECE/TIM/DP/31
Modelling and Projections of Forest Products Demand, Supply and Trade in Europe	ECE/TIM/DP/30
Employment Trends and Prospects in the European Forest Sector	ECE/TIM/DP/29
Forestry Cooperation with Countries in Transition	ECE/TIM/DP/28
Russian Federation Forest Sector Outlook Study	ECE/TIM/DP/27
Forest and Forest Products Country Profile: Georgia	ECE/TIM/DP/26
Forest Certification Update for the UNECE Region, summer 2002	ECE/TIM/DP/25
Forecasts of Economic Growth in OECD and Central and Eastern European Countries for the Period 2000-2040	ECE/TIM/DP/24
Forest Certification update for the UNECE Region, summer 2001	ECE/TIM/DP/23
Structural, Compositional and Functional Aspects of Forest Biodiversity in Europe	ECE/TIM/DP/22
Markets for Secondary Processed Wood Products, 1990-2000	ECE/TIM/DP/21
Forest Certification Update for the UNECE Region, summer 2000	ECE/TIM/DP/20
Trade and Environment Issues in the Forest and Forest Products Sector	ECE/TIM/DP/19
Multiple Use Forestry	ECE/TIM/DP/18
Forest Certification Update for the UNECE Region, summer 1999	ECE/TIM/DP/17
A summary of "The competitive climate for wood products and paper packaging: the factors causing substitution with emphasis on environmental promotions"	ECE/TIM/DP/16
Recycling, Energy and Market Interactions	ECE/TIM/DP/15

The Status of Forest Certification in the UNECE Region	ECE/TIM/DP/14
The Role of Women on Forest Properties in Haute-Savoie (France): Initial research	ECE/TIM/DP/13
Interim Report on the Implementation of Resolution H3 of the Helsinki Ministerial Conference on the Protection of Forests in Europe (results of the second enquiry)	ECE/TIM/DP/12
Manual on Acute Forest Damage	ECE/TIM/DP/7

* Disponible uniquement en téléchargement.

Les séries de publications citées ci-dessus ainsi que les abonnements sont disponibles auprès du bureau de vente des publications de l'ONU et peuvent être obtenus à l'adresse suivante:

Section des forêts et du bois de la CEE/FAO
Palais des Nations
CH-1211 Genève 10, Suisse
Télécopie: +41 22 917 0041
Courriel: info.ECE-FAOforests@unece.org

Certaines de ces publications sont téléchargeables sur le site:
www.unece.org/forests.

Plan d'action Rovaniemi

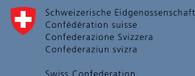
relatif au secteur forestier dans
le contexte d'une économie verte

Le Plan d'action de Rovaniemi relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte, qui a été adopté le 13 décembre 2013 en Finlande, décrit comment le secteur forestier de la région de la CEE pourrait ouvrir la voie à l'économie verte qui se dessine à l'échelle mondiale. Il définit une vision d'ensemble, des objectifs et des activités spécifique, et indique les acteurs qui pourraient aider à atteindre les objectifs fixés. Il ne constitue pas un plan de travail contraignant, ni ne contient de recommandations de caractère impératif à l'adresse des gouvernements, des organisations internationales ou des parties prenantes, qui restent libres de l'adopter, de l'adapter, en totalité ou en partie, et de ne pas l'appliquer s'ils le souhaitent. Sa mise en œuvre sera suivie par la Section de la foresterie et du bois CEE/FAO qui explorera également les moyens de mesurer la contribution et les progrès du secteur forestier vers une économie verte.

Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE et Commission européenne des forêts de la FAO.

On trouvera des renseignements sur les forêts et les produits et services forestiers ainsi que sur le Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE et la Commission européenne des forêts de la FAO sur le site Web suivant: www.unece.org/forests
Pour des informations plus détaillées sur la CEE et la FAO, rendez-vous sur les sites

www.unece.org et www.fao.org



Section de la foresterie et du bois CEE/FAO

Palais des Nations
CH-1211 Genève 10, Suisse
Télécopie +41 22 917 0041
Courriel: info.ECE-FAOforests@unece.org